

Communiqué de presse

Les films de Sonova primés à Cannes pour la quatrième année consécutive

27 septembre 2019 – Sonova Holding AG, premier fabricant mondial de solutions auditives, figure cette année encore parmi les lauréats des Cannes Corporate Media & TV Awards : « Une vie sans limites : l'histoire de Sophie Vouzelaud » a reçu le Dauphin d'argent dans la catégorie « Foires et salons, événements et Conference Openers » et figuré parmi la sélection de la catégorie « Films d'entreprise ». Le film sur Sophie Vouzelaud, célèbre mannequin français, illustre avec force la manière dont Sonova permet à ceux qui souffrent de perte auditive de mener une vie sans limites grâce à ses solutions auditives innovantes.



Émouvant portrait, « Une vie sans limites : l'histoire de Sophie Vouzelaud » prouve de nouveau l'efficacité du concept de storytelling qui a déjà valu au groupe Sonova plusieurs récompenses internationales. Après les films primés consacrés au jeune espoir du football allemand Simon Ollert ([en savoir plus](#)), à la danseuse chinoise Tianjiao Zhang ([en savoir plus](#)) et à l'acrobate aérien suisse Jason Brügger ([en savoir plus](#)), c'est au tour de l'ex-première dauphine de Miss France 2007 de raconter son histoire. Un portrait authentique qui, à l'instar des précédentes productions de Sonova, plonge les spectateurs dans l'univers de la jeune femme.

C'est parti !



Sophie Vouzelaud est mannequin et porte des solutions auditives de la marque Phonak de Sonova. Ayant bénéficié d'aides auditives depuis son plus jeune âge, Sophie a pu apprendre à parler et avancer dans la vie – allant jusqu'à monter sur le podium du célèbre concours 'Miss France'. Cette reine de beauté et mannequin milite aujourd'hui pour une meilleure acceptation des sourds et malentendants dans la société. « *Au début, c'était comme si des parties de ma vie étaient cachées derrière un mur épais. Il m'a été très difficile d'apprendre à parler et de comprendre les autres. Aujourd'hui, je peux entendre des sons dont j'ignorais l'existence et je découvre tout un monde nouveau autour de moi* », confie Sophie. « *En racontant mon histoire dans ce film, je veux vaincre les préjugés et montrer que les malentendants peuvent avoir autant de qualités que les autres.* »

Pour chaque portrait réalisé par Sonova, la rencontre a débouché sur une collaboration à long terme entre le groupe et les jeunes gens filmés. Sophie Vouzelaud, Jason Brügger, Tianjiao Zhang et Simon Ollert sont aujourd'hui ambassadeurs de Sonova, s'attachant à inspirer ceux qui, comme eux, présentent une perte auditive, en œuvrant par exemple pour des projets d'entraide de la fondation Hear the World, une initiative du groupe Sonova.

« Nous sommes ravis, avec Sophie Vouzelaud, d'avoir une fois encore été récompensés à Cannes. Ces prix sont une preuve supplémentaire du bien-fondé de notre stratégie de communication, qui entend faire prendre conscience de l'importance de l'audition, mettre en avant des figures fortes et encourager ceux qui entendent mal », explique Arnd Kaldowski, CEO de Sonova. « Ces portraits filmés sont des exemples concrets de la vision de Sonova en action : ils montrent comment les solutions auditives innovantes du groupe aident les gens à mener une vie sans limites. »

À propos des Cannes Corporate Media & TV Awards

Chaque année, les Cannes Corporate Media & TV Awards récompensent les meilleurs films d'entreprise, documentaires télévisuels et films destinés à un usage en ligne, dans l'un des centres les plus importants de l'industrie : Cannes. Ce festival dédié au film corporate est le seul organisé à Cannes, la ville par excellence du long métrage et du film publicitaire. Les Cannes Corporate Media & TV Awards, dont le siège se trouve à Vienne, en Autriche, ont été fondés en 2010 par FilmService International. Depuis, le festival connaît un succès croissant et figure parmi les principales manifestations consacrées aux films institutionnels.

– Fin –

Contacts :

Relations médias

Maud GARREL

Tél. +33 4 72 14 50 00

Mobile +33 6 17 29 35 52

E-mail maud.garrel@sonova.com

À propos de Sonova

Sonova, dont le siège social se trouve à Stäfa, en Suisse, est le leader des solutions innovantes de soins auditifs. Le groupe exploite les marques Phonak, Unitron, Hansaton, Advanced Bionics et AudioNova. Sonova offre à ses clients l'une des gammes de produits les plus complètes du secteur – des aides auditives aux implants cochléaires en passant par les solutions de communication sans fil.

Dans le cadre d'une stratégie commerciale unique et verticalement intégrée, le groupe exerce trois activités principales – aides auditives, soins audiolinguistiques et implants cochléaires – sur la totalité de la chaîne de valeur du marché des soins auditifs. Le réseau de vente et de distribution du groupe, le plus vaste du secteur, comprend plus de 50 grossistes et plus de 100 distributeurs indépendants. À cela s'ajoute l'activité de soins audiolinguistiques de Sonova, qui propose des services audiolinguistiques professionnels via un réseau d'environ 3 500 sites répartis sur 18 marchés clés.

Fondé en 1947, le groupe emploie plus de 14 000 personnes dévouées et a réalisé un chiffre d'affaires de CHF 2,76 milliards pour l'exercice 2018/19, ainsi qu'un bénéfice net de CHF 460 millions. Par le biais de toutes ses activités et en soutenant la fondation Hear the World, Sonova poursuit sa vision d'un monde où chacun profite du plaisir d'entendre et mène une vie sans limites.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.sonova.com et www.hear-the-world.com.

Les actions de Sonova (symbole boursier : SOON, numéro de valeur : 1254978, ISIN : CH0012549785) sont cotées au SIX Swiss Exchange depuis 1994. **Les valeurs mobilières de Sonova n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933, dans sa version modifiée (« Loi de 1933 »), ni en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables dans tout État des États-Unis d'Amérique, et ne peuvent être offertes ni vendues aux États-Unis d'Amérique si ce n'est en application d'une dispense d'enregistrement aux termes de la Loi de 1933 et conformément aux lois sur les valeurs mobilières en vigueur dans les États, ni en dehors des États-Unis d'Amérique à des ressortissants non-américains au sens du règlement dit Regulation S pris aux termes de la loi de 1933.**